



Mariage, enfants et finances

Par **legeox**, le **02/07/2010** à **17:04**

Bonjour,

Pour le mariage de mon frère, mes parents et ceux de sa copine, par accord verbale disent prévoir de mettre 1500euros chacuns. Aujourd'hui, à la veille du mariage, cette somme semble avoir doublée sans mise en accord des parties et de façon unilatérale. Quels risques mes parents encourent-ils et quels recours peuvent ils avoir sachant que depuis le début de cette affaire, il nous ment en trouvant faux prétextes (comme sa copine ment à ses parents: on se retrouve presque dans une situation tri-partites).

Depuis le début qu'il est avec elle, il nous répète les histoires de procès entre parents et enfants. Ma mère fait régulièrement un chèque pour que mon frère, sa copine et leur enfant ne manque de rien. Le frère va sur ses 20 ans.

Cette première conversation que nous avons eu alors nous parru louche... je voudrais savoir encore une fois ce que mes parents risquent, sachant que toutes les preuves bancaires ont été gardées.

Mes parents doivent-ils supprimer toute aide (en principe il ne faut pas avant les 25 ans révolus) ?

Désolé de mal m'exprimer et de mettre tout dans le désordre mais la nouvelle de cet imprévu financier de mariage vient de nous tomber sur la tête. Je dois avouer avoir peur pour eux et pour la tranquillité dont ils ont droit de bénéficier.

Que me conseillez-vous pour que cette situation s'arrange le mieux possible.

Je vous remercie par avance.